

### Processus de consultation sur l'AGCS

Des consultations intensives et permanentes sur l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) demeurent un aspect important de l'engagement global qu'a pris le gouvernement de solliciter l'opinion des Canadiens dans le cadre de l'élaboration de ses orientations et positions commerciales. Pour ce faire, le gouvernement fait appel à divers moyens dont le processus de consultation du CPAECI et les Groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur (GCSCCE). Nous collaborons également de près avec nos homologues provinciaux et territoriaux pour élaborer la position canadienne et nous consultons les autorités municipales. Et, facteur tout aussi important, le gouvernement a invité tous les Canadiens intéressés à formuler leur point de vue et leurs observations sur le sujet par l'entremise du site Web sur les négociations de l'AGCS, au moment de consultations virtuelles (en ligne) ou en répondant par courriel, par courrier ordinaire ou par télécopieur à l'invitation lancée dans la *Gazette du Canada*.

Afin de traiter des sujets susceptibles d'intéresser un public diversifié, le

gouvernement a aussi organisé, avec la collaboration des dix provinces et de deux des trois territoires, une série de tables rondes à l'intention de divers groupes d'intervenants. Ces tables rondes ont été tenues dans 12 villes d'un bout à l'autre du Canada, de juin à octobre 2000. L'invitation a été lancée à plus de 1 000 organismes et groupes, parmi lesquels 274 ont envoyé des délégués. En tout, 335 personnes ont participé à ces consultations, et qui représentaient des organismes des milieux d'affaires et des syndicats, des organisations non gouvernementales et des groupes de défense de l'intérêt public, des consommateurs, des producteurs, des organismes de réglementation, des milieux universitaires et des industries de service. Outre qu'elles ont permis d'ouvrir un dialogue mutuellement enrichissant entre les fonctionnaires et les intervenants, les séances ont ajouté une dimension régionale et un certain équilibre aux commentaires des Canadiens sur l'AGCS.

Dans le contexte des lignes directrices et des procédures réaffirmées lors de la Conférence ministérielle que l'OMC a

tenue à Doha en novembre 2001, le gouvernement continuera de consulter et d'informer le public et de l'amener à participer au fur et à mesure que progressent les négociations pour s'assurer que la position du Canada sur l'AGCS tient compte des intérêts de l'ensemble des Canadiens. En 2002, le Canada se lancera dans une nouvelle série de consultations intersectorielles dans tout le pays. Ces consultations porteront entre autres sur les négociations bilatérales et multilatérales sur les services qui ont cours actuellement (ZLEA, AGCS, Canada-Amérique centrale, Canada-CARICOM et Canada-Singapour).

Le gouvernement du Canada se réjouit de connaître le point de vue des Canadiens que le sujet intéresse. Ceux et celles qui souhaitent faire part de leurs commentaires et de leur point de vue sont invités à visiter le site Web du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ([www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac](http://www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac)) ou celui du gouvernement canadien sur les négociations de l'AGCS ([services2000.ic.gc.ca](http://services2000.ic.gc.ca)).

une attention particulière à la situation de ses petites et moyennes entreprises. Il y a cependant certains de nos secteurs de services pour lesquels nous avons moins intérêt à réclamer une libéralisation accrue. Le gouvernement canadien entend aussi préserver la capacité du Canada à maintenir et à établir des règlements dans certains secteurs tels que la santé, l'éducation et les services sociaux, et défendre son droit de promouvoir et de préserver sa diversité culturelle.

### Services de télécommunications de base

Afin que l'industrie canadienne puisse tirer le meilleur parti possible de l'élargissement de l'accès aux marchés résultant de l'Accord sur les télécommunications de base (ATB) annexé en 1997 à l'AGCS, le Canada suit de près la mise en œuvre de cet accord par ses partenaires commerciaux. L'ATB consiste en engagements précis des pays signataires

touchant l'accès aux marchés, le traitement national et l'application de principes de réglementation favorables à la concurrence. Quatre-vingt-huit pays, cumulant plus de 90 % des produits d'exploitation mondiaux en matière de télécommunications, ont pris de tels engagements.

Il y a de bonnes raisons de profiter des négociations menées dans le cadre de l'AGCS et dans d'autres instances bilatérales et multilatérales pour libéraliser davantage le marché des services de télécommunications. Dans tous ces pourparlers, le Canada préconise la libéralisation des marchés, sur le principe que tous les pays bénéficieront de l'expansion du marché international des services de télécommunications. Cette libéralisation profiterait non seulement aux exportateurs de services, mais aussi aux exportateurs de produits de télécommunications et de produits informatiques. En outre, puisque les télécommunications sont la dorsale